

SG.2023.1220

Paris, le 21 novembre 2023

**Aux membres de la Commission Permanente
Aux Directeurs Diocésains**

**Pour information,
aux membres du CNEC**

Chers amis,

La commission permanente de rentrée a été, en grande partie, consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des différents axes du protocole signé le 17 mai dernier avec le Ministre de l'Éducation nationale.

Depuis, la commission permanente, l'assemblée plénière et le bureau des directeurs diocésains ont précisé les points à travailler et la méthode à adopter. Le projet de document ci-joint (que vous avez reçu par ailleurs) traduit ces différents échanges. Il sera soumis au CNEC du 30 novembre pour approbation.

Afin de poursuivre le travail, il a été souhaité que des journées puissent permettre d'outiller les acteurs du réseau sur les plans politique, économique, pédagogique et stratégique. Tous sont liés à plusieurs programmes de la démarche prospective : en avançant sur la mise en œuvre du protocole, nous contribuons aussi directement à dessiner l'enseignement catholique de demain.

En plus de la base de données (ITEMS), dont la construction est lancée, et de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'instance académique sur laquelle nous avons déjà eu l'occasion d'échanger, quatre thèmes, quatre chantiers nous attendent :

- l'interlocution avec les responsables politiques locaux autour de la question des subventions à caractère social pour nos élèves (notamment dans le domaine de la demi-pension)
- les indicateurs de mixité
- la modulation des contributions familiales en fonction des ressources
- le développement des annexes (avec en toile de fond aussi des évolutions de la carte des formations, de possibles délocalisations d'établissements...).

La rencontre du CNEC, le 30 novembre prochain, sera l'occasion d'enclencher ces travaux et de se fixer un horizon de résultats tangibles sur chacun, lors d'un rassemblement que nous imaginons, autour de la démarche prospective, au printemps 2025.

Dans cette perspective, nous vous proposons donc deux échéances début 2024 pour nous rencontrer, partager des informations, se former et produire des éléments pour des actions concrètes.

A chacune des journées, 2 délégations régionales sont invitées. Cet échelon nous a paru permettre d'assurer à la fois une couverture géographique large, une diversité de contributions et une souplesse d'organisation.

Le 18 janvier prochain sera consacré aux deux premiers thèmes : L'interlocution avec les responsables politiques - Les indicateurs de mixité

- interlocution avec les responsables politiques :
 - délégation régionale de 4 personnes : un directeur diocésain, un chef d'établissement, un représentant des parents d'élèves et un président d'OGEC
 - participants nationaux : 3 membres de la CP, 3 représentants du CNEAP, 3 représentants des tutelles congréganistes envoyés par l'URCEC
 - lieu : Maison La Salle, 78 rue de Sèvres Paris VII
 - cette rencontre sera pilotée par une équipe constituée autour de la cellule nationale des forfaits

- indicateurs de mixité :
 - délégation régionale de 5 personnes : un directeur diocésain, un chef d'établissement, un représentant des parents d'élèves, un chargé de mission et un enseignant
 - participants nationaux : 3 membres de la CP, 3 représentants du CNEAP, 3 représentants des tutelles congréganistes envoyés par l'URCEC
 - lieu : Montalembert
 - cette rencontre sera pilotée par le pôle éducation du SGEC, en lien avec le programme prospectif travaillé avec les CLA.

Le 25 mars, la journée sera consacrée aux deux autres thèmes : Contributions familiales – Annexes et délocalisation d'établissements


Nous aurons l'occasion d'en reparler rapidement. Mais notez déjà la date et la composition des délégations régionales à constituer (différentes de celles de la rencontre du 18 janvier) :

- modulation des contributions familiales : un directeur diocésain, un chef d'établissement, un représentant des parents d'élèves et un président d'OGEC (avec 3 membres de la CP, 3 représentants du CNEAP, 3 représentants des tutelles congréganistes)
- annexes et délocalisations d'établissements : un directeur diocésain, un chef d'établissement, un représentant des parents d'élèves et un président d'OGEC (seront invités aussi 3 membres de la CP, 3 représentants du CNEAP, 3 représentants des tutelles congréganistes).

Chaque journée permettra d'outiller les participants à la fois pour accompagner la mise en œuvre du protocole sur chacun des axes et pour leur permettre aussi d'animer la dynamique en territoire. Les délais sont courts, nous en sommes bien conscients, mais les attentes et les questions sont réelles et fortes sur ce terrain de la mixité sociale et scolaire.

Merci pour votre engagement dans la préparation de vos délégations.

Veillez croire, Chers Amis, en mes sentiments dévoués et les meilleurs.



Philippe DELORME
Secrétaire Général
de l'Enseignement Catholique